

Les 9^{èmes} Etats généraux de la recherche comptable : comptabilité et long terme



Par Patrick de Cambourg
Président de l'ANC

Les 9^{èmes} Etats généraux de la Recherche comptable organisés par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) se sont déroulés le 19 décembre dernier au Ministère de l'Economie et des Finances et ont été retransmis en direct en webinaire¹. Ces Etats généraux permettent de réunir une fois par an et dans une même enceinte enseignants-chercheurs dans les domaines de la comptabilité et de la gestion, professionnels de la comptabilité, analystes financiers et financiers d'entreprises. Cette confrontation de points de vue de professionnels comptables d'horizons et de nationalités différents contribue à assurer des débats riches et animés, tout en permettant la mise en perspective des résultats de la recherche comptable et des pratiques professionnelles existantes.



et Valérie Viard
Directrice de la recherche de l'ANC

Cette année, quatre papiers de recherche ont été présentés (voir encadré ci-après), dont trois sont issus de projets lancés par l'ANC en 2016.

Plus de trente intervenants se sont succédé lors des cinq tables rondes de la journée afin de débattre des différentes dimensions du concept de long terme dans le champ comptable. Après avoir analysé les significations multiples de ce terme, afin d'en proposer une définition, la question de la prise en compte des risques et leurs variations sur cet horizon temporel a été abordée. Les enjeux de l'évaluation étant considérables sur des échéances lointaines, l'utilisation des taux d'actualisation et les enjeux qu'ils soulèvent ont été ensuite débattus. Les échanges se sont poursuivis avec l'exploration d'une dimension particulièrement importante, celle de la place à accorder à l'information non financière, pour s'achever avec une table-ronde de synthèse, consacrée à l'articulation entre le long terme et l'intérêt général, qu'il s'agisse de ses conséquences sur l'information financière ou de ses relations avec les enjeux environnementaux et sociétaux auxquels toutes les parties-prenantes sont confrontées et sur lesquels les entreprises s'imposent comme des acteurs essentiels.

Le long terme : une exigence sociale et économique forte

Le thème du long terme revêt une importance particulière, une exigence sociale et

économique forte s'imposant pour inscrire dans cette perspective les investissements réalisés en vue d'un développement durable, aussi bien du point de vue de la société dans son ensemble que de son insertion dans un écosystème désormais perçu comme fragilisé. Il s'agit également d'une injonction forte adressée à la comptabilité de manière plus spécifique, dans la mesure où celle-ci est souvent soupçonnée, parfois sans nuances, de céder à une vision court-termiste de l'entreprise et de son activité, privilégiant les marchés financiers et accentuant une logique pouvant apparaître comme peu compatible avec l'intérêt général. Dans cet esprit, le long terme serait une perspective ayant vocation à sous-tendre la démarche comptable et la perspective qu'elle donne sur l'économie.

Comme l'a rappelé M. Bruno Le Maire dans son message introductif, l'enjeu poursuivi est de contribuer à la refondation d'un capitalisme plus durable et plus juste, participant à la lutte contre les inégalités grâce à la bonne appréhension de ses responsabilités. A ce titre, ces préoccupations doivent être pleinement intégrées aux informations diffusées par les entreprises, qui doivent rendre compte des performances extra-financières pour s'inscrire dans cette perspective de long terme. C'est dans cet esprit que la réflexion sur les modalités d'une reddition de comptes participant à la croissance durable, et donc trouvant sa

place dans le temps long, est impérative, non seulement pour la comptabilité mais pour la société dans son ensemble.

Les travaux et les tables rondes ont permis de dégager plusieurs axes principaux de réflexion, que la conclusion de la journée reprend.

Qu'entend-t-on par long terme ?

Tout d'abord, la notion de long terme est intrinsèquement complexe et sa définition ne peut être univoque : on constate d'ailleurs qu'elle n'existe pas aujourd'hui en tant que telle. Ses relations avec le modèle économique de l'entreprise, la perspective dans laquelle s'inscrivent ses dirigeants sont des critères qui doivent ou peuvent être pris en compte, même s'ils s'avèrent parfois difficiles à appréhender par la comptabilité. Cela a été illustré par les propos de Monsieur de La Martinière pour qui « *L'investissement de long terme n'est pas lié à un certain type d'actifs. Tous les types d'actifs peuvent être supports d'un investissement de long terme. En particulier, ce n'est pas parce qu'un actif est coté en bourse qu'il devient nécessairement un investissement de court terme, bien au contraire. Ce n'est pas lié à un type de passifs. Tous les passifs qui représentent des ressources stables sont susceptibles de générer de l'investissement de long terme. Ce n'est pas lié à un type d'acteurs. Tous les*

1. Grâce au support de l'Académie des sciences techniques comptables et financières de l'Ordre des experts comptables. Tous les supports ainsi que l'enregistrement vidéo sont disponibles en français et en anglais sur le site de l'ANC : www.anc.gouv.fr/

types d'acteurs peuvent avoir des ressources stables et avoir la capacité et le besoin d'investir à long terme. Ce n'est pas non plus lié à un seuil mythique de deux, cinq ou dix ans. Tout investissement sur la durée, plus ou moins longue, relève de cette discipline de la gestion actif-passif». Il faut également en tirer les conséquences sur la représentation de la performance, afin que la richesse dégagée sur un investissement de long terme soit fidèlement restituée dans les états financiers.

La reconnaissance ponctuelle des risques est un sujet récurrent, le reproche d'une information communiquée de manière trop tardive ou insuffisante (too little ; too late) est fréquemment formulé. Dans ce domaine, Une tension intrinsèque existe entre la transparence attendue par les parties prenantes d'une part et la nécessaire confidentialité protégeant l'activité d'une entreprise évoluant dans un environnement concurrentiel de l'autre. Pour cette raison, communiquer des informations chiffrées peut s'avérer délicat, car susceptible de nuire dans le futur à l'entité en dévoilant son exposition. A cette difficulté s'ajoute évidemment celle de la pertinence : quelle information est nécessaire sur des risques réels mais non avérés ou revêtant un caractère aléatoire voire exceptionnel ? Il faut ici trouver Le juste équilibre entre transparence et lisibilité, une information trop détaillée pouvant s'avérer difficile et même impossible à exploiter, un équilibre qui ne peut toujours être laissé à la libre appréciation du seul émetteur.

La question de la prise en compte de la valeur temps de l'argent s'est imposée comme cruciale dans le champ du long terme, au regard en particulier du rôle central joué par le taux d'actualisation dans l'élaboration du reporting financier. Le contexte de taux faibles, voire négatifs, dans lequel les économies européennes semblent désormais durablement installées a accru l'importance et la complexité de cette question. Appréhender le long terme requiert de bien analyser les constituants de ces taux d'actualisation et de la démarche elle-même, qui soulève des difficultés techniques soulignées par les participants à la table-ronde.

Rôle du reporting extra-financier

Cette relation au futur concerne avec une acuité particulière le sujet du reporting extra-financier. Sur cette question, de multiples initiatives se croisent pour aboutir à des modèles foisonnants. La coordination des efforts émerge donc comme un sujet majeur, dans la mesure où elle seule paraît être en mesure de permettre aux entreprises

de parvenir à réaliser leur transition sur l'ensemble des dimensions que sous-tend la complexité des enjeux dont cherche à rendre compte le reporting extra-financier. Pour cela, l'information extra-financière ne doit pas être déconnectée de l'ensemble de la communication de l'entreprise. Bien au contraire, celle-ci doit être conçue comme un ensemble unique et cohérent. Il est également essentiel que cette démarche soit entreprise simultanément par les émetteurs et les investisseurs, dont les efforts doivent se rejoindre pour assurer la cohérence des objectifs financiers, parfois à court-terme, et des business-models, à long terme et qui doivent à ce titre intégrer cette nécessaire transition vers des modèles économiques durables. Cet objectif apparaît singulièrement ambitieux et requiert pour être atteint la coordination de nombreuses actions afin d'assurer leur convergence. Cet effort ne peut prendre son sens qu'à un niveau supranational, et européen au premier chef.

Cette communication enrichie vise dans un premier temps à permettre d'accompagner les conséquences financières du changement climatique mais également à préserver la cohésion de l'environnement économique et social. Les informations, financières comme extra-financières, publiées par les groupes doivent permettre une allocation de ressources dans une perspective de long terme, en faveur d'activités bénéfiques pour l'environnement. Cela suppose de modifier la perception trop souvent répandue du rôle des entreprises, qui doivent être considérées comme des acteurs à part entière de la société, et à ce titre susceptibles de servir l'intérêt général. A cet égard, les enjeux techniques que soulève la comptabilité ont également une dimension politique, ce qui suppose une mobilisation sociale bien au-delà du cercle des seules parties prenantes habituellement associées à l'élaboration des normes ou à leur utilisation. Dans cet esprit, ce sujet, perçu comme essentiellement technique, deviendrait également une question soumise, comme tout dispositif social, au jeu démocratique, idée qui entre en conflit avec certaines approches privilégiant l'intervention d'experts pour prendre en charge les domaines les plus spécialisés. Dans tous les cas, cela ne doit pas revenir à exclure les acteurs financiers du jeu, car ils y ont bien sûr toute leur place, par exemple dans le cadre d'un dialogue actionnarial exigeant. Mais il faut étendre ce dialogue à toutes les parties prenantes : clients, salariés... Dans cette perspective, il est nécessaire d'enrichir la reddition de comptes, tant en ce qui concerne ses destinataires envisagés qu'en ce qui concerne l'information communiquée.

La pertinence d'une action européenne, voire mondiale, s'impose ici, dans la mesure où elle apparaît comme la seule susceptible de permettre le déploiement de ce modèle de reporting, dont se sont déjà saisis les grands groupes, à des degrés divers et se trouve ici réaffirmée.

* * *

La question du long terme, au-delà même de ses enjeux techniques, constitue donc de par ses ramifications sociales une question politique méritant une réflexion au niveau de la société dans son ensemble afin d'apporter la réponse aux fortes attentes qui se manifestent en la matière. ■

Les papiers de recherche présentés lors des 9^{èmes} Etats généraux

Par ordre de présentation lors de la journée :

- La prise en compte de l'horizon de long terme dans la littérature financière et comptable, par Samira Demaria (université Côte d'Azur) et Sandra Rigot (université Paris 13)
- Illiquidité et contexte de crise des marchés financiers : un risque sous-estimé ? par Pierre Astolfi (université Paris 1) et Arnaud Thauvron (université Paris Est-Créteil)
- Valorisation et taux d'actualisation en IFRS: une prime de taille existe-t-elle sur le marché français ? par Pierre Astolfi (université Paris 1) et Arnaud Thauvron (université Paris Est-Créteil)
- Taux d'actualisation - Comment les praticiens relèvent le défi de l'évaluation : vers la fin de l'approche déterministe en comptabilité ? par Véronique Blum (université Grenoble Alpes) et Pierre Théron (IFSA, université Lyon 1)

Participants aux débats

Première table ronde : Chiara Del Prete (EFRAG), Thierry Giami (SFAF), Isabelle Grauer-Gaynor (ESMA), Gérard de la Martinière (Task force ILT)

Deuxième table ronde : Florence Didier-Noaro (SFAF), Benoît de Juvigny (AMF), Michel Rollier (Michelin), Charles-René Tandé (CSOEC)

Troisième table ronde : Sonia Bonnet-Bernard (SFEV), Jean Bouquot (CNCC), Françoise Flores (IASB), Antoine Lissowski (CNP Assurances)

Quatrième table ronde : Cécile Cabanis (Danone), Patrick de Cambourg (ANC), Delphine Gibassier (Audencia), Thierry Philipponnat (Finance Watch), Eric Pinon (AFG)

Cinquième table ronde : Virginie Chapron-du Jeu (Caisse des dépôts), Antoine Frérot (Veolia), Jean-Paul Gauzès (EFRAG), Hans Hoogervorst (IASB), Christophe Itier (Ministère de la transition écologique et solidaire)